



TIR SPORTIF HANDISPORT RGS 10 M 2014 / 2015

Règlement de la Gestion Sportive **Règles Générales toutes disciplines** **Participation :**

1/Conditions

Tout concurrent ayant pris, sur prescription médicale, des produits inscrits sur la liste des substances interdites devra en faire la déclaration au médecin de la commission, avant le début de la saison.

Lorsque cette déclaration est faite seulement au moment de son contrôle antidopage, le concurrent n'est pas inscrit au palmarès.

2/Dérogations

La participation à toute compétition autre que les échelons officiels de la GESTION SPORTIVE ne saurait être prise en compte comme tir de remplacement.

Si, pour une raison valable, un tireur ne peut participer à son championnat départemental, régional il peut **exceptionnellement** demander à tirer dans le championnat équivalent d'un autre département.

Le tireur concerné figurera « Hors classement ».

Dans ce cas il devra **IMPÉRATIVEMENT**, en temps utile demander l'autorisation par écrit à son responsable régional (CTFR ou correspondant) **en priorité**, ou à défaut à son président de Région ainsi qu'au président du comité départemental et de la ligue d'accueil. Seul le responsable de région s'il le juge nécessaire avisera le D.S. Ceci afin d'éviter tout malentendu.

Le score réalisé sera pris en compte pour la qualification aux échelons GESTION SPORTIVE.

Les demandes motivées transiteront par le responsable C.T.F.R. concerné qui apposera son avis.

La dérogation est automatique en cas de convocation par le Directeur Sportif à la date d'une épreuve de la GESTION SPORTIVE.

Pendant la durée de la manifestation, si un tir complet est organisé, le score pourra être pris en compte pour la qualification aux échelons suivants de la **GESTION SPORTIVE**, à condition que le tireur en ait fait **antérieurement la demande au Directeur Sportif**.

3/Handicapés physiques

Pour participer aux Championnats de France de AGEN les tireurs handisports devront être en possession des licences F.F.H. et F.F.Tir. et de sa carte de classification.

Le tireur n'ayant pas les licences FFH et FFTir ne pourra pas participer au Championnat de France.

La classification pourra être éventuellement contrôlée par le médecin fédéral handisport :

Docteur WEIL Michel
6 rue Aristide Briand
67600 SELESTAT
mw67600@gmail.com
Tél. : 03.88.82.20.55

4/Records

Pour être homologués, les records de France, doivent être réalisés :

1. A l'échelon national : aux championnats de France et aux sélections nationales.
2. A l'échelon international : aux compétitions internationales inscrites au calendrier de la FFH.

Principes de qualification aux championnats Nationaux

Principe de qualification par quota :

La qualification des tireurs au championnat de France dans une épreuve des disciplines 10 mètres, pour laquelle un nombre de places a été déterminé en fonction de la catégorie, est obtenue en classant les tireurs à l'aide du résultat qu'ils ont réalisé lors du championnat régional ou celui fourni par la DTF dans le cadre d'une dérogation. **Avoir réalisé au cours des championnats départementaux ou régionaux un minimum de points indiqués dans le tableau de quotas.**

Les tireurs ex-aequo sont départagés selon la méthode des barrages.

Pour obtenir ce classement, les palmarès de tous les championnats régionaux sont compilés par épreuve et catégorie.

Le nombre de tireurs qualifiés dans chaque épreuve et catégorie est précisé dans le tableau spécifique à chaque discipline.

Les tireurs ne souhaitant pas participer aux championnats de France seront remplacés par les tireurs suivants du classement.

Le responsable de la compétition sous couvert du CTFR, lorsqu'il y en a un dans la ligue, représente l'autorité administrative de la Direction Technique Fédérale.

Programme

A tous les niveaux de la GESTION SPORTIVE les tireurs effectuent un tir complet conforme aux différents règlements internationaux, Nationaux et aux règles spécifiques à chaque épreuve.

Au championnat de France, en fonction du nombre de participants de la même catégorie inscrits dans une épreuve, plusieurs séries pourront être organisées.

Dans ce cas pour les épreuves comprenant une finale, la sélection des finalistes sera effectuée à partir du classement général établi à l'issue des résultats des différentes séries.

Calendrier

Les nouvelles modalités de qualification mises en place nécessitent le respect le plus strict des dates limites, d'organisation de tous les échelons de la GESTION SPORTIVE, fixées par la commission de tir sous couvert de la DTF

Dans le cadre ainsi déterminé, les CTFR ont toute attitude pour établir leur calendrier.

Inscription individuelle pour les disciplines à quota de places.

Dans le cadre des disciplines à quota, l'inscription individuelle est automatique. Lors des inscriptions les tireurs devront s'assurer de la validité de l'adresse correspondant à leur licence afin de pouvoir confirmer leurs inscriptions (par e-mail ou téléphone).

5/Feuilles de Match

Les résultats du championnat de la GESTION SPORTIVE, départemental, régional devront porter obligatoirement les mentions suivantes :

Echelon de la GESTION SPORTIVE

Le département ou la ligue d'appartenance

Dates et lieu de la compétition

Discipline et catégorie

6/Résultats

A l'issue de la compétition, le responsable ligue envoie le palmarès des championnats au secrétariat de la commission Tir avant la date limite. Ce palmarès envoyé sous forme de fichier doit correspondre au format défini par la commission et particulièrement dans le cas des disciplines à quota ou le classement des tireurs permet ou non leur qualification.

Pour les championnats départementaux, régionaux, le C.T.F.R. envoie le palmarès au secrétariat de la Commission dans **les 5 jours qui suivent la compétition.**

Pour le championnat de France :

Selon la discipline et la catégorie concernées :

Délivrer le titre de champion de France individuel et par équipe,

Constituer le cas échéant, un tir de classement national,

Permettre aux tireurs ayant réalisé les points du Club France d'accéder éventuellement aux tirs de sélections.

Remise de médailles et palmarès :

Une remise de médailles sera effectuée à la condition qu'un minimum de trois tireurs participe à la discipline dans laquelle ils se sont engagés. (moins de 3 tireurs, pas de titre, pas de médaille). Une médaille d'or est remise si le record de France de la discipline est égalé ou battu. Le tireur seul dans sa catégorie et sa discipline n'ayant pas réalisé ou égalé un record de France se verra mentionné sur le palmarès (Hors titre).

7/Sélections nationales

Si des S.N sont organisées par la Commission les catégories concernées sont les suivantes : JG, JF, D1, S1.

Avoir réalisé les points du Club France lors des départementaux, régionaux ou des Championnats de France.

Les points du Club France réalisés lors des Championnats départementaux ou régionaux ne seront validés que s'ils sont mentionnés par le CTFR sur la fiche d'engagement au Championnat de France.

Buts :

Rentrer dans le classement national

La sélection en équipe de France.

La sélection pour les stages nationaux.

L'attribution éventuelle de matériel.

Championnat Départemental :

La participation au championnat départemental est obligatoire.

Buts : délivrer le titre de Champion Départemental individuel ou par équipe dans chaque discipline et chaque catégorie prévues.

Championnat Régional

La participation au championnat régional est obligatoire.

Buts : délivrer le titre de Champion Régional individuel ou par équipe dans chaque discipline et chaque catégorie prévues.

Permettre aux tireurs ayant réalisé les points d'accès au Club France, d'accéder éventuellement aux sélections nationales.

Règlement :

Petit rappel pour la discipline R4 : **obligation de désépauler avec ou sans aide.**

Pour les disciplines **pistolet vitesse, pistolet standard et arbalète Field**, ils sont intégrés au programme officiel du Championnat de France. Les épreuves se dérouleront lors du Championnat de France d'hiver organisé à AGEN

Pistolet Vitesse (5 cibles) - 8 séries en 10" pour les S1

Pistolet Standard (1 cible) - 8 séries en 10" pour les S1

Il n'y a plus de tirs d'entraînement pendant la période de préparation de 3 minutes, les tirs commencent avec la série d'essai.

Les commandements « 3,2,1, TIR » disparaissent. Comme pour le 25M. l'arbitre annonce « ATTENTION », les cibles s'effacent ou la lumière rouge s'allume, après 7 secondes les cibles font face/la lumière rouge s'éteint pour 10 secondes.

Toutes les catégories Hommes et Femmes tirent 40 coups.

Pour le championnat de France, un seul classement individuel (S1) est effectué par discipline (**sur classement des J. et D. en S1**).

Championnats de France Handisport à AGEN du 3 au 7 Février 2015

ATTENTION : DATES A RESPECTER IMPERATIVEMENT :

Championnat Départemental avant le **16 Novembre 2014**
Championnat Régional avant le **14 Décembre 2014**
Inscription pour le Championnat de France avant le **31 Décembre 2014**

Tous engagements reçus hors délai ne seront pas pris en compte,
le cachet de la poste faisant foi.

**Secrétariat Handisport
Commission tir sportif
696 chemin de la carotterie
Nevoy 45500
06.80.23.96.76
E Mail : nicole.michoux@wanadoo.fr**



CATEGORIES D'AGES SAISON 2014/2015

Poussins	P.F. ou P.G. nés après le 31/12/2004
Benjamins	B.F. ou B.G. nés entre le 01/01/03 et le 31/12/2004
Minimes	M.F. ou M.G. nés entre le 01/01/01 et le 31/12/2002
Cadets	C.F. ou C.G. nés entre le 01/01/98 et le 31/12/2000
Juniors	J.F. ou J.G. nés entre le 01/01/95 et le 31/12/97
Dames ou Seniors 1	D.1. ou S.1. nés entre le 01/01/70 et le 31/12/94
Dames ou Seniors 2	D.2. ou S.2. nés entre le 01/01/55 et le 31/12/69
Dames ou Seniors 3	D.3. ou S.3. nés avant le 01/01/55



DESCRIPTIONS DES CONCOURS

N°	DISCIPLINES	TEMPS	
		CIBLES PAPIER	CIBLES ELECTRONIQUES
R.1	Carabine 10M. 60B. Debout	1H15	1H15
R.2	Carabine 10M. 40B. Debout	50MM	50MN
R.3	Carabine 10M. 60B. Couché	1H00	50MM
R.4	Carabine 10M. 60B. Debout Potence Belge	1H15	1H15
R.5	Carabine 10M. 60B. Couché Potence Belge	1H10	1H00
P.1	Pistolet 10M. 60B.	1H30	1H15
P.2	Pistolet 10M. 40B.	1H00	50MN
P.5	Pistolet 10M. Standard	Règles ISSF	Règles ISSF
F.5	Pistolet 10M. Vitesse	Règles ISSF	Règles ISSF
R.6	Carabine 50M. 60B. Couché	1H00	50MN
R.7	Carabine 50M. 3x40 (G.C.D.) le tireur gère seul son changement de position	3H00	2H45
R.8	Carabine 50M. 3x20 (G.C.D.)	2H00	1H45
R.9	Carabine 50M. 60B. Couché Potence Belge	1H10	1H00
F.12	Carabine 50M. 3x40 Potence Belge (G.C.D.) le tireur gère son changement de position	3H15	2H45
P.3	Pistolet Sport 25M. Combiné	Règles ISSF	Règles ISSF
P.4	Pistolet Libre 50M.	1H45	1H30
F.10	Pistolet 25M. Standard	1H45 Règles ISSF	Règles ISSF
R.10	Carabine 10M. 60B. Debout Mal Voyant Carabine 10M. 40. Debout (Dames)	1H30 1H	
R.11	Carabine 10M. 60B. Couché Mal Voyant	1H15	
F.1	Carabine 10M. 40B. Couché Potence Belge	1H00	
F.2	Carabine 10M. 40B. Couché Potence Française	1H00	
F.3	Carabine 10M. 60B. Debout Potence Belge - Centre	1H15	
F.4	Pistolet 10M. 40B. Potence Française	1H00	
F.7	Carabine 10M. 60B. Couché Potence Belge - Centre	1H10	
F.A	Arbalète Field	Règles ISSF/IAU	

Auxquels viennent s'ajouter les 15 minutes de préparation et d'essais.

Points d'accès au Club France

CONCOURS	JUNIORS	SENIORS
R 1. Carabine 10M. 60 balles Debout	558	600,9
R 2. Carabine 10M. 40 balles Debout	372	390
R 3. Carabine 10M. 60 balles Couché	594	620,5
R 4. Carabine 10M. 60 balles Debout Potence Belge	588	611,5
R 5. Carabine 10M. 60 balles Couché Potence Belge	604	622,5
R 6. Carabine 50M. 60 balles Couché (mixte)	575	608,5
R 7. Carabine 50M. 3 x 40	1060	1120
R 8. Carabine 50M. 3 x 20	520	550
R 9. Carabine 50M. 60 balles Couché Potence Belge	588	608,5
P 1. Pistolet 10M. 60 balles	520	555
P 2. Pistolet 10M. 40 balles	330	355
P 5. Pistolet 10 M. Standard		335
P 3. Pistolet 25M. Combiné		535
P 4. Pistolet 50M. Libre		515



CHAMPIONNAT DE FRANCE 2015 - AGEN -

N°	DISCIPLINES	REGION	J.F	MIXTE JG.JF.	J.G.	MIXTE S1.D1	D.	S.1	MIXTE S2.D2	S.2	D.2	
R.1	Carabine 10m. 60 b. Debout Minimum à réaliser	O P E N			5 503,4			10 523,2		5 503,4		
R.2	Carabine 10m. 40 b. Debout Minimum à réaliser		4 301,6				6 321,6				4 301,6	
R.3	Carabine 10m. 60 b. Couché Minimum à réaliser			5 563,4		16 583,2			6 553,2			
R.4	Carabine 10m. 60 b. Debout Potence Belge Minimum à réaliser			5 528,6		16 558,6			6 540,4			
R.5	Carabine 10m. 60 b. Couché Potence Belge Minimum à réaliser			5 548,2		16 590,2			6 578,4			
P.1	Pistolet 10m. 60 b. Minimum à réaliser				5 490				12 495		8 490	
P.2	Pistolet 40 b. Minimum à réaliser			4 290				8 300				4 290
F.5	Pistolet Vitesse 10m.	OPEN										
		1 X						15				
		2 X						10				
P.5	Pistolet Standard 10m.	OPEN										
		1 X						320				
		2 X						300				
F.A	Arbalète Field	OPEN										

Disciplines en **SH1** : R1-R2-R3-P1-P2-F5-P5- Arbalète Field

Disciplines en **SH2** : R4-R5

Pistolet Vitesse 10m. - Pistolet Standard 10m. -

Un seul classement (S1) est effectué par discipline.

Pour l'épreuve Carabine 10 mètres :

les points seront comptés pour les échelons départementaux et régionaux au 1/10 ème et ce pour toutes les catégories